

Amélioration de l'Habitat

Ville de Marquette-lez-Lille

- Récupérer les eaux de pluie

L'eau de pluie est idéale pour l'arrosage des jardins. Elle peut être récupérée via les gouttières et, pour ceux qui désire aller plus loin dans les économies d'énergie, être utilisée dans les sanitaires. La Ville a choisit de soutenir financièrement les propriétaires marquettois (occupants) et les accédants à la propriété dans cette démarche écologique. Ainsi, pour l'achat d'une cuve d'une capacité inférieure à 500 litres, il vous sera versé 25€ et 50€ pour des cuves de plus de 500 litres.

- Fabriquer son compost

Réduire ses déchets, enrichir son jardin sans frais... Les avantages du compost sont nombreux. Epluchures de légumes, restes de repas, déchets de jardin, papier journal... Jour après jour, adoptez le réflexe compost et faites un geste pour la planète ! En faisant du compost pour vos plantes, vous pouvez réduire vos déchets de 40 kilos par personne et par an. Pour l'achat d'un bac d'une contenance inférieure à 1000 litres, la Ville vous versera une subvention de 25€ et 50€ pour les composteurs de plus de 1000 litres.

- Comment bénéficier de ces aides ?

Je suis propriétaire d'un bien immobilier sur le sol marquettois et je vis dans ce logement ; je suis accédant à la propriété, je peux bénéficier des nouvelles aides municipales ;

Avant d'entamer les travaux, je me rapproche de la mairie pour faire les déclarations nécessaires et remplir le dossier de demande d'aide ;

Après les travaux, je me vois verser une prime liée à mes nouvelles installations.

[Téléchargez le dossier de demande de subvention](#)

- Que devient la prime « façades » ?

Depuis le 31 décembre 2009, la prime « façades » octroyée jusqu'ici par la Ville n'est plus. Après 7 années d'existence et 73 dossiers réalisés, cette subvention municipale est remplacée par les deux primes dédiées au développement durable. En tout, depuis 2003, 32 640 euros ont été consacrés à la rénovation des façades pour les particuliers, à Marquette.

Agence Nationale de l'Habitat

L'ANAH accompagne financièrement les propriétaires dans le cadre de certains travaux de gros oeuvre, d'isolation, d'économie d'énergie, d'accessibilité.

[Toutes les aides de l'ANAH](#)

Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

L'ADEME propose des aides en matière d'énergie, d'isolation, de développement durable

[Les aides de l'ADEME](#)

Caisse d'Allocations Familiales

La CAF propose à ses allocataires un prêt à l'amélioration de l'habitat (réparation, assainissement, chauffage, agrandissement, isolation thermique...).

[L'aide de la CAF](#)